

# LIVRET D'ACCUEIL DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



2 route de Longpont  
91700 Sainte Geneviève des Bois  
☎ 01 69 46 53 50  
✉ [SecretariatIFSI.BDSOPV@epsbd.fr](mailto:SecretariatIFSI.BDSOPV@epsbd.fr)  
Site : [www.eps-barthelemy-durand.fr](http://www.eps-barthelemy-durand.fr)

# Table des matières

MOT DE BIENVENUE.....	4
ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS BARTHÉLEMY DURAND SUR ORGE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLEMY DURAND.....	6
Plan du site Étampes .....	7
Plan du site Sainte Geneviève Des Bois .....	7
CONTACTS .....	9
TAUX DE RÉUSSITE AUX DIPLÔMES D'ÉTAT .....	10
FORMATIONS.....	11
INFORMATION SUR LES AIDES FINANCIÈRES .....	11
HANDICAP.....	13
LES INDEMNITÉS DE STAGE .....	14
L'ALTERNANCE.....	16
PROJET PÉDAGOGIQUE IFSI.....	17
LES CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES.....	17
LES CHOIX PEDAGOGIQUES.....	19
A- Le suivi pédagogique individualisé .....	19
B- Les enseignements à distance .....	19
C- Le service sanitaire.....	19
D- Projet Humanitude®, IFSI pilote .....	20
F- Apprentissage par les pratiques simulées.....	20
LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION .....	22
FAVORISER LA POSTURE REFLEXIVE .....	23
L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS.....	23
LE PARCOURS INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT-E EN STAGE.....	24
LE PORTFOLIO.....	26
LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES .....	27
Centres hospitaliers, cliniques et hôpitaux privés .....	24
Etablissements soins en santé mentale et psychiatrie .....	26

EHPAD/maisons de retraite.....	27
Services de soins individuels ou collectifs sur lieux de vie.....	30
LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE ÉTUDIANTE. ....	36
Dans l’institut : .....	36
Au centre de Documentation :.....	36
Restauration .....	36
Communication .....	36
DROITS ET OBLIGATIONS.....	37
MODÈLE CONVENTION DE STAGE.....	39
FEUILLE DE STAGE .....	41
ACCIDENTS ET INCIDENTS .....	43
CONDUITE À TENIR EN CAS D’ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU À DES PRODUITS BIOLOGIQUES .....	45
PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN CAS D’ACCIDENT DU TRAVAIL.....	46
ENTRETIEN DES TENUES PROFESSIONNELLES.....	47
CENTRE DE DOCUMENTATION .....	48

## MOT DE BIENVENUE

L'ensemble des membres des équipes, de direction, pédagogique, administratives et de la documentation vous souhaitent la bienvenue dans l'Institut de formation de l'EPS Barthélemy-Durand sur Orge.

La formation vous permettra d'appréhender les soins de manière réfléchie en vue d'accompagner et de prendre en soins les personnes malades et leur entourage.

La formation en alternance a pour objectif de vous permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice professionnel, de développer un esprit d'équipe pour in fine être responsable, autonome et réflexif dans les prises en soins, en collaboration pluri professionnelle.

L'équipe pédagogique s'est donc donnée pour mission de dispenser les enseignements et de promouvoir les valeurs professionnelles vous permettant d'être acteur de votre projet professionnel.

Les valeurs sont des références pour l'action humaine. On leur accorde un prix, on les estime et on y aspire. Sur le plan individuel, chaque personne privilégie des valeurs qui influencent ses actions et guident ses comportements et ses attitudes dans ses rapports avec autrui. Aussi, lorsque cette personne choisit un métier, elle y arrive avec ses valeurs et convictions.

Les valeurs professionnelles, quant à elles, se traduisent tant dans la prestation des soins que dans la relation entre l'infirmière et la personne soignée.

Lorsqu'une personne adhère à une profession, elle s'engage à en respecter et à honorer les valeurs et les règles de conduite établies. Tout en tenant compte de ses propres valeurs et convictions, l'infirmière doit aussi répondre aux exigences du métier. Habituellement, ces deux dimensions sont non seulement compatibles, mais complémentaires.

Dans la société, de nombreuses valeurs se côtoient. Il peut donc se produire des situations où s'opposent les valeurs personnelles et professionnelles au moment de dispenser les soins. Avant d'agir, l'infirmière doit reconnaître ceci et s'assurer de ne pas imposer ses valeurs personnelles aux personnes prises en soins.

Le soin infirmier est l'attention particulière portée par une infirmière ou un infirmier à une personne et à ses proches – ou à un groupe de personnes – en vue de leur venir en aide dans leur situation en utilisant, pour concrétiser cette aide, les compétences et les qualités qui en font des professionnels infirmiers. Le soin infirmier s'inscrit ainsi dans une démarche interpersonnelle et comprend tout ce que les infirmières et les infirmiers font, dans les limites de leurs compétences, pour prendre soin des personnes.

L'équipe de l'institut

## ORGANIGRAMME DES INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES - IFPM

### DIRECTRICE DES INSTITUTS

Directrice des Soins - Coordinatrice Générale des instituts de formations paramédicales  
Christine SCHLOSSER

Site d'Étampes (BDE)

Site de Sainte-Geneviève-des-Bois (BDSO)

### ADJOINTE À LA DIRECTRICE

Cadre supérieure de santé - Coordinatrice Pédagogique  
Véronique MAHON-MARSAULT

### ADJOINT À LA DIRECTRICE

Cadre supérieur de santé - Coordinateur Pédagogique  
José RUIS

### ASSISTANTE DE DIRECTION

Adeline RAMEAU

#### SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE IFSI

Promotion de 1<sup>ère</sup> année  
Mélanie BOISSENIN

Promotion de 2<sup>ème</sup> année  
Clémence MEUNIER

Promotion de 3<sup>ème</sup> année  
Hélène HOUSSET

#### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE IFSI

Formateurs

Ilango **AZÉMAR**  
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX  
Margaux **DELMAS**  
Justine DESPALLEES  
Aurélié PERROT  
Nolwenn PETROVIC  
Sophie **PORTEJOIE**

#### SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE IFAS

Promotion aide-soignante  
**Amélie DROT**

#### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE IFAS

Formateurs

Paula **GUILLERY**  
Marie-Christine REZ

#### COORDINATION DES STAGES

Formation en Soins Infirmiers et aide-soignante  
**Sophie GREGOIRE**

#### CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Sandra FOLIO

AGENT LOGISTIQUE  
Atiat KALDAS

#### SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE IFSI

Promotion de 1<sup>ère</sup> année  
Claire CHABREDIER  
Amandine JEAMMIE

Promotion de 2<sup>ème</sup> année  
Rose-Ange **FISCHER**  
Gwendoline LOTZ

Promotion de 3<sup>ème</sup> année  
Louiza BOUREGBA

#### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE IFSI Formateurs

Katia AROLES  
Sirvan CANIKLI  
Aurélié CORDEROC'H  
Manuela **GABORIAU**  
Aurélié GUILLOU  
Elisabeth LAVIGNE  
Nathalie LEZANDRON  
Kelly LUTIN  
Nadège MANUEL  
Myriam **PRINCE**  
Adama **SARR**

#### COORDINATION DES STAGES

Formation en Soins Infirmiers  
**Isabelle DEBEVEC**

#### CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Patricia LAURENT

AGENT LOGISTIQUE  
Stéphane COUDIERE

Référents RGPD  
Référents communication  
Référents RSE  
Référents Handicap  
Référents qualité

MAJ 13/02/2026

## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ BARTHÉLEMY DURAND

### Un acteur majeur dans sa spécialité en France

L'établissement public de santé (EPS) Barthélemy Durand, dynamique et accessible, engagé et innovant, inscrit pleinement son action dans l'Essonne. Porté par des valeurs fortes depuis 1963 (richesse professionnelle et travailler ensemble, management durable et responsable, équité, innovation, esprit d'initiatives), il développe une offre de proximité et spécialisée à vocation régionale et départementale, répondant aux besoins de la population.

Établissement de référence en santé mentale parmi les plus importants de France, l'EPS Barthélemy Durand dessert 158 communes, 1 500 km<sup>2</sup> et 84 % de l'Essonne. Avec 705 lits et places, une vingtaine de dispositifs départementaux et régionaux, il prodigue une offre de soins diversifiée à une population de 800 000 à 1,3 millions d'habitants. Il a achevé fin 2013 une mutation d'importance, témoignant de sa volonté de placer la qualité des soins au cœur de son projet et de s'adapter aux attentes des usagers, en implantant la moitié de ses lits sur un site neuf à Ste-Geneviève-des-Bois, au plus près des secteurs desservis, complétant son offre de recours implantée dans cette ville depuis 1974. À côté de ses trois sites d'hospitalisation (Sainte-Geneviève-des-Bois, Longjumeau, Étampes), la prise en charge est ambulatoire à 80 %, avec 70 points d'accès dans l'Essonne (consultations, hôpitaux de jour...).

Avec 1 500 professionnels, 80 métiers (médecins, infirmiers, psychologues, orthophonistes, assistantes maternelles...) et un patient partenaire du processus de soins, l'EPS s'adresse à tous les âges de la vie : périnatalité, parentalité, pédopsychiatrie, détection précoce chez les adolescents, thérapie familiale, prévention des hospitalisations des personnes âgées (équipe mobile) ... Il est actif dans la prévention du suicide, propose de la méditation pleine conscience, de l'acupuncture et prend en charge les psychotraumatismes et le *burn-out*. Il est acteur de la formation initiale (infirmiers, aides-soignants) et continue des professionnels, actif dans les pédagogies innovantes (simulation en santé, *Escape games*, *Serious Games*, réalité virtuelle, distanciel...) et a obtenu un prix national de l'innovation en ressources humaines en 2018.

L'EPS Barthélemy Durand se mobilise et innove pour des soins de qualité répondant aux enjeux de demain et aux besoins de la population de l'Essonne. Il veille à fluidifier le parcours des patients en lien avec la médecine de ville, l'Éducation nationale, les collectivités, les associations, le social... Il s'investit pour la prévention et la prise en charge précoce et participe aux avancées de la recherche par l'exploration de nouveaux horizons (neurosciences, microbiote intestinal, génétique...).

Nous n'oublions pas nos professionnels, avec des pratiques socialement responsables, encourageant l'esprit d'initiative, le travail en équipe, la qualité de vie au travail. Enfin, notre politique se veut ambitieuse à travers la dématérialisation et l'e-santé et réaffirme notre rôle d'acteur économique citoyen et intégré sur le territoire.

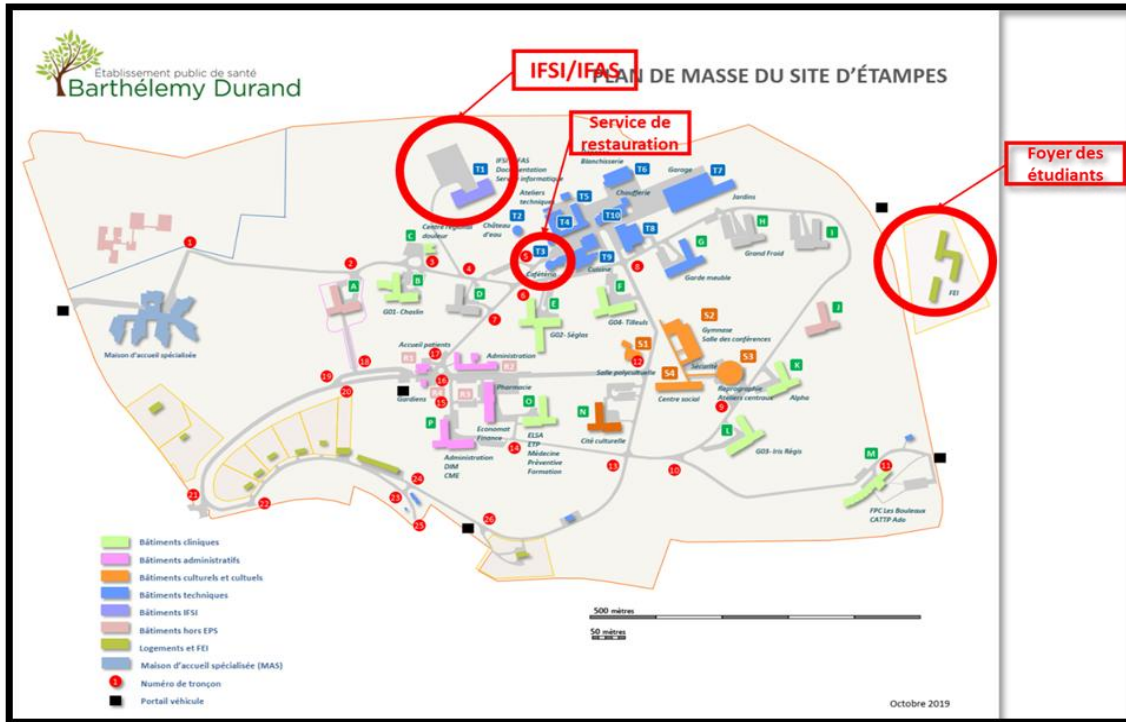
L'établissement promeut une démarche qualité d'excellence, dont témoigne notre certification HAS de niveau A, ainsi que les certifications qualité et environnementale ISO 9001 et 14001, exigeantes et rares dans les hôpitaux.

Notre engagement pour le patient est symbolisé par trois labels Droits des usagers de la santé attribuée par le Ministère.

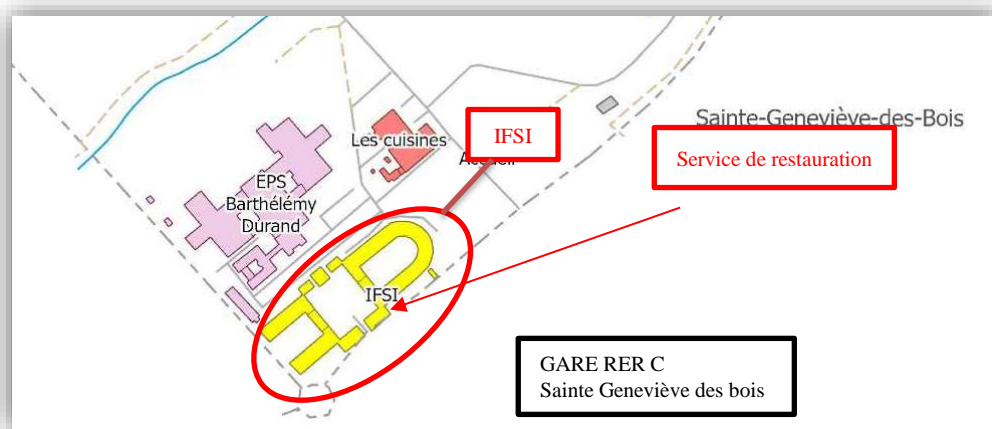
Sur le plan de la culture, axe essentiel depuis 15 ans, nous bénéficions depuis 2013 d'un label d'excellence attribué par la DRAC et l'ARS et avons tissé de nombreux partenariats riches et prestigieux, avec les acteurs du territoire et au-delà (Cours Florent, Ibrahim Maalouf...).

Notre démarche de développement durable se traduit par une politique de zéro phyto, et est reconnue par différents labels extérieurs : concours maisons fleuries 2019 et label Animal & Cité, récompensant notamment nos actions d'éco-pâturage.

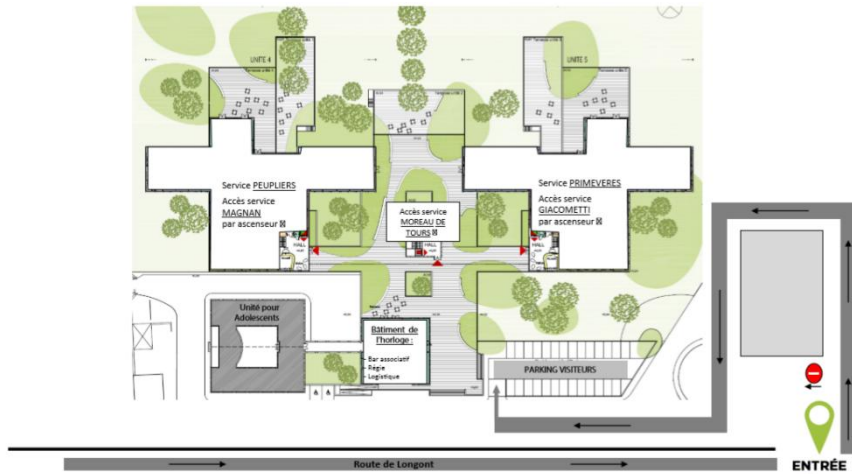
### Plan du site Étampes



### Plan du site Sainte Geneviève Des Bois



Les unités de soins



## CONTACTS



<b>CONTACTS</b>				
Standard de l'IFSI	01 69 46 53 50			
<b>Équipe de direction</b>	Christine SCHLOSSER <b>Directrice des Soins</b> Coordonnatrice Générale des Instituts de Formations Paramédicales	6075	01 69 46 53 51	
	José RUIS <b>Adjoint à la directrice</b> Coordinateur Pédagogique	6774	01 69 46 86 20	
<b>Équipe administrative</b>	Adeline RAMEAU <b>Assistante de direction</b>	6757	01 69 46 53 50	<a href="mailto:adeline.rameau@epsbd.fr">adeline.rameau@epsbd.fr</a>
	Louisa BOUREGBA	6754		<a href="mailto:louiza.bouregba@epsbd.fr">louiza.bouregba@epsbd.fr</a>
	Claire CHABREDIER	6751		<a href="mailto:claire.chabredier@epsbd.fr">claire.chabredier@epsbd.fr</a>
	Amandine JEAMMIE	6752		<a href="mailto:amandine.jeammie@epsbd.fr">amandine.jeammie@epsbd.fr</a>
	Rose-Ange FISCHER	6755		<a href="mailto:roseange.fischer@epsbd.fr">roseange.fischer@epsbd.fr</a>
	Gwendoline LOTZ	6753		<a href="mailto:gwendoline.lotz@epsbd.fr">gwendoline.lotz@epsbd.fr</a>
<b>ASH/ Logistique</b>	Stéphane COUDIERE	6759		<a href="mailto:stephane.coudiere@epsbd.fr">stephane.coudiere@epsbd.fr</a>
<b>Équipe Pédagogique</b>	Isabelle DEBEVEC <b>Coordinatrice des stages / référente qualité</b>	6756	01 69 46 53 56	<a href="mailto:stages.ifpm.bdsopv@epsbd.fr">stages.ifpm.bdsopv@epsbd.fr</a>
<b>Formateurs IFSI</b>	Katia AROLES	6761	01 69 46 53 61	<a href="mailto:katia.aroles@epsbd.fr">katia.aroles@epsbd.fr</a>
	Sirvan CANIKLI	6771	01 69 46 53 71	<a href="mailto:sirvan.canikli@epsbd.fr">sirvan.canikli@epsbd.fr</a>
	Aurélie CORDEROCH	6763	01 69 46 53 63	<a href="mailto:aurelie.corderoch@epsbd.fr">aurelie.corderoch@epsbd.fr</a>
	Manuela GABORIAU	6762	01 69 46 53 62	<a href="mailto:manuela.gaboriau@epsbd.fr">manuela.gaboriau@epsbd.fr</a>
	Aurélie GUILLOU	6769	01 69 46 53 69	<a href="mailto:aurelie.gullou@epsbd.fr">aurelie.gullou@epsbd.fr</a>
	Elisabeth LAVIGNE	6765	01 69 46 53 65	<a href="mailto:elisabeth.lavigne@epsbd.fr">elisabeth.lavigne@epsbd.fr</a>
	Myriam PRINCE	6760	01 69 46 53 60	<a href="mailto:myriam.leiserowicz@epsbd.fr">myriam.leiserowicz@epsbd.fr</a>
	Nathalie LEZANDRON	6766	01 69 46 53 66	<a href="mailto:nathalie.lezandron@epsbd.fr">nathalie.lezandron@epsbd.fr</a>
	Nadège MANUEL	6767	01 69 46 53 67	<a href="mailto:nadege.manuel@epsbd.fr">nadege.manuel@epsbd.fr</a>
	Adama SARR	6764	01 69 46 53 64	<a href="mailto:adama.sarr@epsbd.fr">adama.sarr@epsbd.fr</a>
	Kelly LUTIN	6770	01 69 46 53 70	<a href="mailto:kelly.lutin@epsbd.fr">kelly.lutin@epsbd.fr</a>
<b>Centre de Documentation</b>	Patricia LAURENT	6758	01 69 46 53 58	<a href="mailto:patricia.laurent@epsbd.fr">patricia.laurent@epsbd.fr</a>
<b>Salle Reunion Cedres</b>		6775		*Mise à jour   09/02/2026

### Informations Secrétariat

**Ouverture du secrétariat au public :**  
du lundi au vendredi

de 8h30 à 17h00

**Site internet :**  
[www.eps-barthelemy-durand.fr](http://www.eps-barthelemy-durand.fr)

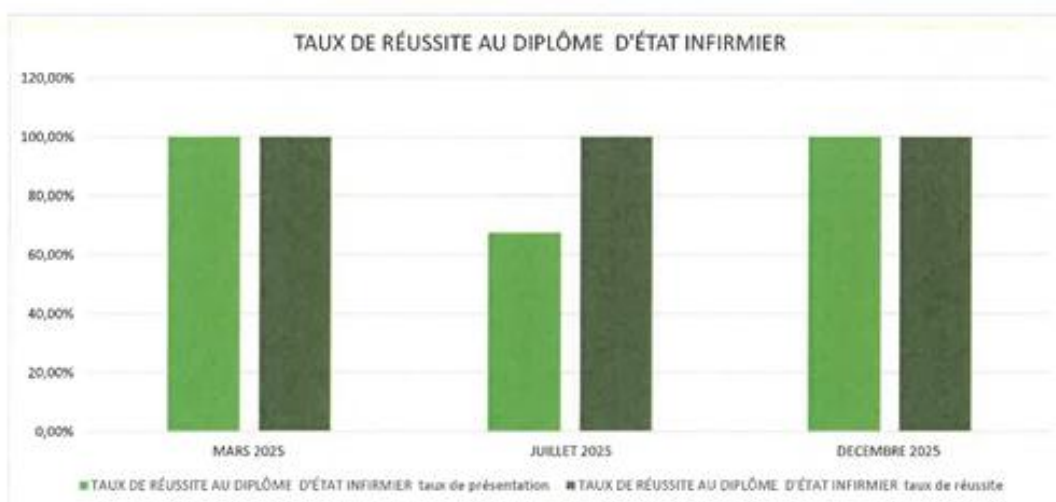
**mail secrétariat :**

[secretariatIFSI.BDSOPV@epsbd.fr](mailto:secretariatIFSI.BDSOPV@epsbd.fr)

## TAUX DE RÉUSSITE AUX DIPLÔMES D'ÉTAT



TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER		
SESSION	taux de présentation	taux de réussite
MARS 2025	100,00%	100,00%
JUILLET 2025	67,39%	100,00%
DECEMBRE 2025	100,00%	100,00%



**Madame Christine SCHLOSSER**  
Directrice Des Soins  
Coordonnatrice Générale des Instituts  
de Formation Paramédicales

2 Route de Longpont  
91700 Sainte Geneviève des Bois  
☎ 01 69 46 53 50  
[SecretariatIFSLBDSOPV@epsbd.fr](mailto:SecretariatIFSLBDSOPV@epsbd.fr)

\*Mise à jour le 19/02/2026

## FORMATIONS

Le recueil des principaux textes relatifs à la formation et à l'exercice professionnel (édition Berger Levrault).

Cet ouvrage rassemble les principaux textes relatifs au Diplôme d'Etat d'Infirmier. A jour des derniers textes réglementaires : arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'infirmier.



## INFORMATION SUR LES AIDES FINANCIÈRES

<https://www.iledefrance.fr/bourse-des-formations-sanitaires-et-sociales-faites-votre-demande>



### BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux, sans condition d'âge, et constitue un complément de revenu.

⊙

**Estimez le montant de votre bourse en fonction de votre situation grâce au simulateur sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

=> La simulation est indicative et ne vaut pas attribution.

⊙

**Vous avez jusqu'au 30 septembre 2023 pour vous inscrire en ligne sur [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

=> En tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.

⊙

**Déposez les pièces justificatives directement dans votre espace personnel sur le site [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

=> Les notifications définitives de bourse seront adressées après votre entrée effective en formation.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :

⊙ **Formations sanitaires**

- ⊙ Aide-soignant,
- ⊙ Ambulancier,
- ⊙ Auxiliaire de puériculture,
- ⊙ Ergothérapeute,
- ⊙ Infirmier,
- ⊙ Infirmier de bloc opératoire (IBOE)
- ⊙ Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- ⊙ Masseur-kinésithérapeute,
- ⊙ Puéricultrice,
- ⊙ Pédicure-podologue,
- ⊙ Psychomotricien,
- ⊙ Sage-femme,
- ⊙ Technicien de laboratoire médical.

⊙ **Formations sociales**

- ⊙ Accompagnant éducatif et social,
- ⊙ Assistant de service social,
- ⊙ Conseiller en économie sociale et familiale,
- ⊙ Éducateur de jeunes enfants,
- ⊙ Éducateur spécialisé,
- ⊙ Éducateur technique spécialisé,
- ⊙ Moniteur-éducateur,
- ⊙ Technicien de l'intervention sociale et familiale.

**⊙ IMPORTANT**

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation vous donne droit à une bourse.

## HANDICAP

L'institut de formation est engagé dans une politique d'accueil d'étudiants en situation de handicap. Un référent handicap est identifié parmi les cadres formateurs de l'équipe. Pour étudier la mise en œuvre des demandes une adresse mail générique a été créée :

referent.handicap.fsi.bdso@epsbd.fr et l'information donnée à tous les étudiants et diffusée sur le site internet.

Et pour l'université de Paris Saclay : [personnel.handicap@universite-paris-saclay.fr](mailto:personnel.handicap@universite-paris-saclay.fr)  
[simon.patigny@universite-paris-saclay.fr](mailto:simon.patigny@universite-paris-saclay.fr)

Le programme « 100% inclusion » permet de poursuivre l'engagement dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il se décline selon trois orientations :

- Adaptation des dispositifs pédagogiques à leurs besoins pour faciliter leur réussite à travers un suivi personnalisé des situations singulières et collectives.
- Information et sensibilisation auprès de tous les acteurs de santé partenaires de la formation en alternance
- Communication sur les situations de handicap et les aménagements possibles

Sur le principe du volontariat, les étudiants concernés par une situation de handicap peuvent solliciter par écrit le référent handicap via l'adresse mail de l'IFSI.

## LES INDEMNITÉS DE STAGE

17 décembre 2020 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 39 sur 165

### Décrets, arrêtés, circulaires

#### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé**

NOR : SSAH2030977A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 4311-18, D. 4321-16-1, D. 4331-3 et D. 4351-8 ;  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier, notamment ses articles 15 et 16 ;  
Vu l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute, notamment son article 23 ;  
Vu l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale, notamment son article 7 ;  
Vu l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, notamment son article 7 ;  
Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 10 décembre 2020,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – 1<sup>o</sup> Au 1<sup>o</sup> de l'article 15 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, les mots : « 28 euros hebdomadaire en première année », « 38 euros hebdomadaires en deuxième année » et « 50 euros hebdomadaires en troisième année » sont remplacés respectivement par les mots : « 36 euros en première année », « 46 euros en deuxième année » et « 60 euros en troisième année ».

2<sup>o</sup> A l'article 16 de l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, les mots : « à terme échu, » sont remplacés par les mots « à l'issue de chaque mois de stage ».

3<sup>o</sup> A l'article 23 de l'arrêté du 5 juillet 2010 susvisé, les montants : « 23 », « 30 » et « 40 » sont remplacés respectivement par les montants : « 36 », « 46 » et « 60 ».

A la fin du même article, il est ajouté un alinéa rédigé ainsi : « Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage. »

4<sup>o</sup> A l'article 7 de l'arrêté du 14 juin 2012 susvisé, les montants « 23 », « 30 » et « 40 » sont remplacés respectivement par les montants « 36 », « 46 » et « 60 ».

A la fin du même article, il est ajouté un alinéa rédigé ainsi : « Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage. »

5<sup>o</sup> Aux troisième et quatrième alinéas de l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2015 susvisé, après les mots « Premier cycle : », les mots : « 30 euros hebdomadaire. » sont remplacés par les mots : « 36 euros en première année et 46 euros en deuxième année ; » et, après les mots « Deuxième cycle : », les mots : « 40 euros hebdomadaire » sont remplacés par les mots : « 60 euros en troisième et quatrième années ».

A la fin du même article, il est ajouté un alinéa rédigé ainsi : « Le remboursement des frais de déplacement et le versement des indemnités de stage sont effectués à l'issue de chaque mois de stage et au plus tard dans le mois suivant la fin du stage. »

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 décembre 2020.

*Le ministre des solidarités  
et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,  
V. FAGE-MOREL*

### Les modalités de remboursement des frais de transport

Au regard de l'application de l'Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

**Art 41-1** : Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l’institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe ;
  - le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l’institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage ;
  - le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d’un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;
  - en cas d’utilisation d’un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l’arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l’arrêté du 14 mars 2022 modifiant l’arrêté du 3 juillet 2006;
  - lorsque l’étudiant détient un titre d’abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage. Le remboursement est assuré sur justificatif.
- « Art. 41-2. – Le remboursement des frais de déplacement est effectué à terme échu pour le compte de l’institut par l’établissement de santé support de l’institut.

Le remboursement sera conditionné à la remise dès la fin du stage du formulaire : *feuille déclarative des stages des étudiant-e-s : indemnités de stage et frais de transport*, en fonction d l’année de formation



IFSI BDSO SITE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS/DRH

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024



NOM :		MODE DE TRANSPORT UTILISÉ :	
PRÉNOM :		PASS NAVIGO	<input type="checkbox"/>
PROMOTION : 2020/2023		VÉHICULE PERSONNEL	<input type="checkbox"/>
LIEU DE RÉSIDENCE DE L'ÉTUDIANT-E :		MARQUE DU VÉHICULE :	
LIEU DE STAGE :		CHEVAUX FISCAUX :	
DATE DU STAGE : Du			
INDEMNITÉS DE STAGE HEBDOMADAIRES		INDEMNITÉS FRAIS DE TRANSPORT	
	Nombre de jours de présence		Nombre de jours de présence
SEMAINE 1		SEMAINE 1	
SEMAINE 2		SEMAINE 2	
SEMAINE 3		SEMAINE 3	
SEMAINE 4		SEMAINE 4	
SEMAINE 5		SEMAINE 5	
SEMAINE 6		SEMAINE 6	
SEMAINE 7		SEMAINE 7	
SEMAINE 8		SEMAINE 8	
SEMAINE 9		SEMAINE 9	
<b>3ème année : 60 €/semaine soit 12 €/jour</b>	Total de jours de présence :	À percevoir : €	Total de jours de présence : À percevoir : €
<i>Les journées de retour à l'IFSI sont considérées comme temps de stage et donc non soumises à récupération sur le lieu de stage.</i>		<i>Joindre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'assurance à votre nom et prénom si déplacement en véhicule. Joindre obligatoirement la photocopie du Pass Navigo si déplacement en transport en commun.</i>	
Signature de l'étudiant-e	VISA du TUTEUR	VISA de l'IFSI	Nombre de jour-s d'absence en stage : Domicile plus près du lieu de stage que l'IFSI : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

FEUILLE DÉCLARATIVE DE STAGE DES ÉTUDIANT-E-S 3ème année : INDEMNITÉS DE STAGE ET FRAIS DE TRANSPORT

# L'ALTERNANCE

## ALTERNANCE 2025 - 2026

	SEMESTRES IMPAIRS																								SEMESTRES PAIRS			
	SEPTEMBRE					OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				JANVIER				FÉVRIER						
	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	6/10	13/17	20/24	27/31	3/7	10/14	17/21	24/28	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	05/09	12/16	19/23	26/30	02/06	09/13	16/20	23/27		
DEI 2025/2028									S1																			
DEI 2024/2027						SESA				S3																		
DEI 2023/2026		S5												UE Op									S6 n°1					

	SEMESTRE PAIRS																				CONGÉS ANNUELS ET/OU RATTRAPAGES					
	MARS				AVRIL				MAI				JUN				JUILLET				AOÛT				SEP	
	02/06	09/13	16/20	23/27	30/03	06/10	13/17	20/24	27/01	04/08	11/15	18/22	25/29	01/05	08/12	15/19	22/26	29/03	06/10	13/17	20/24	27/31	03/07	10/14	17/21	24/28
DEI 2025/2028																					RATTRAPAGES					
DEI 2024/2027	SESA	SESA		S4																	RATTRAPAGES					
DEI 2023/2026				UE Op					S6 n°2												RATTRAPAGES					
																					CONGÉS					

LEGENDE

DEI : Diplôme d'Etat Infirmier

Formation théorique	
Formation clinique	
Congés Zone C	
Service sanitaire	
AFGSU	
Commission d'Attribution des Crédits	

RENTREÉ ESI le lundi 01/09/2025

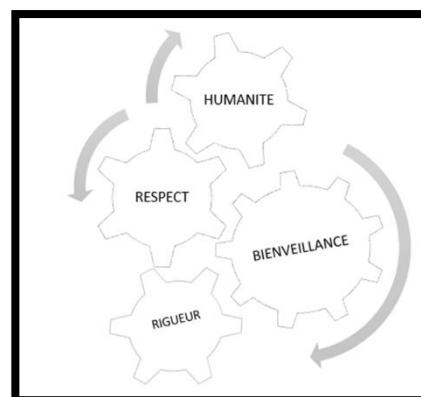
Début semestre PAIRS : 02/02/2026



## PROJET PÉDAGOGIQUE IFSI

Le projet de l'institut de formation en soins infirmiers se définit à partir des orientations stratégiques du projet d'établissement et s'articule autour de 3 axes :

- Favoriser les échanges pluri professionnels, source d'enrichissements
- Mutualiser les connaissances et les compétences
- Inscrire les apprenants dans un contexte coopératif reflétant leur futur exercice professionnel



### • **La collaboration avec l'établissement support**

La collaboration de l'IFSI avec l'établissement support se traduit également par des participations annuelles, des professionnels des instituts ainsi que des étudiants aux manifestations organisées par l'établissement telles que :

- Les journées et actions thématiques nationales : Octobre Rose, Téléthon, développement durable, opération pièces jaunes...
- Les journées thématiques sur l'établissement : addictologie, éducation thérapeutique, autisme...
- Les journées d'échanges équipe pédagogique/professionnels autour de l'encadrement des étudiants en stage, .

La collaboration avec les professionnels de l'établissement a permis l'élaboration de contenus de formation labellisés DPC.

Par ailleurs, l'institut est référencé DATADOCK auprès des financeurs de la formation professionnelle continue.

### • **Des engagements dans la promotion des activités de l'institut auprès du public :**

- Animation de forums des métiers
- Informations aux collègues et lycées
- Organisation de portes ouvertes tous les ans, en Février.

## **LES CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES**

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 Décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier oriente l'équipe pédagogique dans une approche par compétences. Cette approche pédagogique privilégie l'approche situationnelle et l'accompagnement des apprenants vers une posture professionnelle réflexive.

La conception pédagogique de l'institut permet de privilégier une ingénierie de formation qui prend en compte les besoins de chaque étudiant, lui permettant de bénéficier d'un suivi personnalisé durant toute la formation.

## Une formation d'adultes

L'étudiant est une **personne responsable**, acteur de sa formation, qui **se donne les moyens de réussir**, donc s'engage dans un processus de formation où il **confronte en permanence la théorie et la pratique**. Tout au long des années de formation il précisera son projet professionnel. Dans cette optique, il s'inscrira dans un processus de questionnement, et sera amené à mobiliser ses ressources et son expérience pour développer un savoir professionnel.

L'étudiant s'inscrira dans un groupe en formation, et, à ce titre, il contribuera à la réflexion et à l'enrichissement collectif, s'enrichissant réciproquement à partir du groupe.

## Une formation en alternance

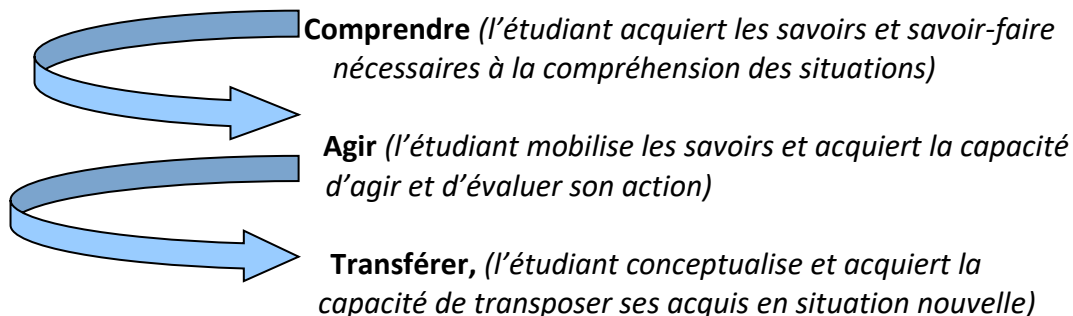
Au cours de la formation, l'étudiant apprendra progressivement à évoluer au carrefour de différentes logiques avec l'aide des professionnels de terrain afin de développer ses capacités **d'adaptabilité aux différents secteurs d'activités, et son sens des responsabilités**.

Les savoirs dispensés et les temps d'immersion dans le milieu professionnel permettront à « l'étudiant-apprenant » de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses connaissances, de développer « un savoir agir » adapté aux diverses situations de soins.

## L'apprentissage comme fil conducteur

Dans une formation professionnelle, l'apprentissage occupe une place centrale. C'est un processus dynamique d'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir être, de valeurs, de compétences, par l'observation, la répétition, l'appropriation et le transfert.

Les trois niveaux d'apprentissage peuvent se représenter ainsi :



Cette approche permet d'aborder les connaissances en lien avec lesdites situations pour leur donner du sens et ainsi les acquérir plus facilement. Il s'agit de développer un processus d'acquisition à travers l'expérience : compréhension et analyse des situations rencontrées puis **conceptualisation-adaptation à de nouvelles situations**.

## LES CHOIX PEDAGOGIQUES

### A- Le suivi pédagogique individualisé

Dans une logique de compétence, le dispositif pédagogique met l'accent sur l'accompagnement et le suivi personnalisé car la compétence relève d'une construction par l'étudiant. Le formateur a pour objectif d'aider l'étudiant dans sa progression (points forts et marges de progression). Il est effectué par les formateurs lors d'entretiens individuels et/ou collectifs fixés par le formateur référent.

Chaque formateur est responsable du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants pour chaque promotion, tout au long de leur formation. Il contribue également au développement de la réflexivité de l'étudiant à travers les analyses de pratiques. Ce choix permet de suivre la progression de l'étudiant afin de proposer un accompagnement personnalisé.

### B- Les enseignements à distance

Au regard du développement des outils pédagogiques numériques, les enseignements à distance sont développés. Un équipement informatique, tablette ou ordinateur est nécessaire. Ces enseignements concernent :

- L'apprentissage de l'anglais (UE 6.2), par l'utilisation de la plateforme EnglishWord
- Des cours magistraux
- Des travaux dirigés
- Des travaux personnels guidés

Certaines évaluations pourront aussi être réalisées à distance.

### C- Le service sanitaire

Depuis la parution du **Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé**, le service sanitaire des étudiants en santé se met progressivement en place, en partenariat avec l'Université Paris Saclay.

« Le service sanitaire vise à former ces étudiants aux enjeux de la prévention primaire par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires, notamment les élèves des établissements primaires, secondaires et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Il comprend la préparation de ces actions, l'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques spécifiques, la réalisation encadrée des actions ainsi que leur évaluation tant auprès du public concerné qu'au sein de la formation suivie. »

Des domaines d'actions sont considérées comme prioritaires : la nutrition, l'activité physique, les addictions, l'éducation à la sexualité intégrant la prévention des IST et la contraception. (Art.D. 4071-3 /Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé)

Des temps de formation théorique et pratique sont organisés :

- 20h d'enseignement théorique, organisé par l'Université Paris Saclay, sont prévues au semestre 3. Quatre séminaires de 3 heures chacun sont également planifiés le samedi matin à la faculté ;
- Des TD dédiés à l'élaboration du projet, la préparation des actions et l'évaluation de la mise en œuvre sont prévus aux semestres 3 et 4.

## D- Projet Humanitude®, IFSI pilote

Dans l'optique d'intégrer cette philosophie dans notre approche pédagogique, des cadres formateurs ont été initiés à la méthode mise en place par Yves Gineste et Rosette Marescotti. Cette méthode s'appuie sur l'utilisation de 4 piliers, le regard, la parole, le toucher et la verticalité afin de maintenir un lien avec tout être humain notamment ceux présentant des troubles cognitifs.



L'objectif est d'intégrer progressivement les principes de la philosophie de l'Humanitude® dans les compétences et unités d'enseignements qui s'y prêtent : au sein des compétences 1-2-3-6 pour débiter avec une extension sur les autres compétences au fur et à mesure de l'appropriation de cette philosophie par l'équipe pédagogique.

A travers les TD, les choix d'ouvrages, les supports vidéo, les TP, les situations cliniques l'équipe a à cœur d'intégrer des éléments de cette philosophie afin d'engager les étudiants dans une démarche réflexive sur les valeurs de la bientraitance, du respect de l'être humain dans son intégralité, sa dignité et ce dans l'optique de toujours prendre en compte ses besoins en restant centré sur la spécificité et la singularité de la personne prise en soins.

L'intention pédagogique est de sensibiliser l'étudiant à l'importance du rôle propre de l'IDE lors de ses actions en vue de développer ou maintenir l'autonomie des patients, grâce à l'utilisation de techniques de manutention spécifiques et surtout de l'approche relationnelle adaptée et centrée sur la personne soignée.

## F- Apprentissage par les pratiques simulées.

L'équipe pédagogique est formée aux nouvelles techniques et technologies de la pédagogie.

### Qu'est-ce que la simulation ?

« La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive » (*Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé*, HAS, décembre 2012). Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels. La simulation repose sur un principe éthique : "jamais la première fois sur un patient". Cette méthode promeut une alternance ou méthode complémentaire à l'alternance traditionnelle stages/IFSI. L'étudiant peut en bénéficier soit au sein de l'IFSI soit au sein des services de soins quand elle y est développée.

- **Laboratoire de simulation**

Un matériel de simulation d'une chambre d'hospitalisation moyenne fidélité, installé dans des locaux dédiés, élaborés dans leur architecture aux besoins de la simulation, permet de mettre en œuvre un panel de scénarii couvrant un large spectre de situations professionnelles. Un mannequin réaliste y tient lieu de patient et permet de simuler l'évolution d'un état de santé.



- **Les Serious Games**

En partenariat avec le laboratoire de simulation de Kremlin-Bicêtre (LabForSims), associé à un concepteur de jeux vidéo (International Healthcare), l'institut a participé à la création et au développement de jeux sérieux (LabForGames).

Ce projet fait suite au renforcement de la place de la sécurité des soins dans la formation des professionnels inclus dans le Programme National pour la Sécurité des Patients 2013-2017 (axe 3).

L'IFSI BDSO, associée à l'université Paris Saclay, s'est inscrite dans ce projet avec 3 autres IFSI et a participé à la création de quatre scénarii centrés sur l'apprentissage ou l'amélioration des connaissances sur différents âges de la vie.

Les jeux sérieux permettant à un plus grand nombre d'étudiants de participer à des séances de simulation.

Les jeux sérieux s'inspirent du principe des jeux vidéo de type SIMS®, adapté à des situations de soins, l'étudiant étant représenté par un avatar infirmier, et mis en œuvre à partir du 2<sup>ème</sup> semestre, avec une progression au cours de la formation dans une logique pédagogique de progression des acquisitions théoriques en cours, de la succession des unités d'enseignement, mais aussi des stages, ainsi que du degré de difficulté des scénarii.

- **Le jeu de rôle**

Le jeu de rôle est une activité où chaque étudiant est appelé à jouer un rôle, celui de l'infirmier dans le cadre de la formation ; dans une situation hypothétique qui lui permet de mieux comprendre les réactions ou motivations justifiant les comportements de la personne qu'il prend en soins. Le jeu de rôle représente une dimension subjective de la réalité, c'est-à-dire que cette méthode pédagogique fait appel à l'expression, à la créativité et aux perceptions des étudiants.

La formation aux soins relationnels est répartie dans le cadre de **l'Unité d'enseignement 4.2 « Soins relationnels »** sur les trois années de formation et constitue un enseignement théorique et pratique suivant une logique de progression. La méthode du jeu de rôle sera employée tout au long de cet enseignement.

Dans le cadre de l'apprentissage des techniques d'entretiens, **une actrice** intervient au troisième semestre pour jouer le rôle de patients lors de jeux de rôle auquel s'exercent les étudiants.

- **L'escape Game**

Un escape Game sur site est mis en œuvre au semestre 4 l'UE 4.5 S4 « Soins infirmiers et gestion des risques ». Cette unité d'enseignement est souvent difficile à comprendre pour des étudiants



qui ont peu d'expérience du terrain et des difficultés à se projeter dans la démarche d'analyse d'un incident critique. Ce jeu permet de travailler la cohésion d'équipe, la communication, la réflexivité, l'écoute, l'entraide, le calcul, ... Il fait appel à des capacités et compétences qui permettent d'observer, de constater, d'analyser, d'évaluer et de décider. Il constitue à la fois un outil pédagogique ludique, innovant, captivant et formateur. Il fait appel à des capacités et compétences qui permettent d'observer, de constater, d'analyser, d'évaluer et de

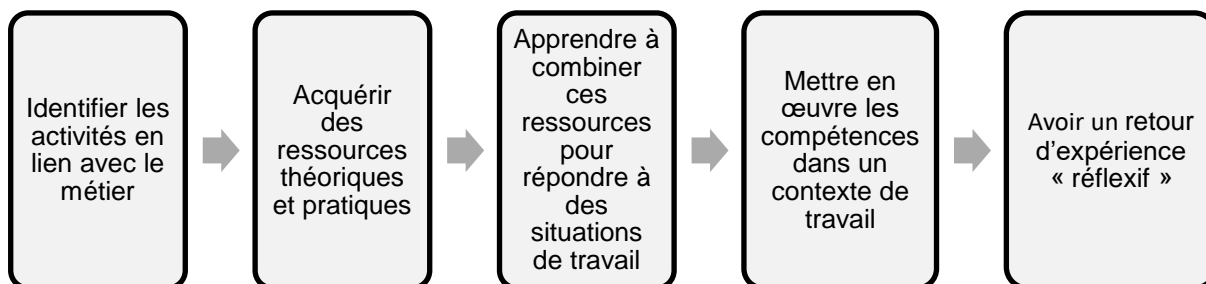
décider.

Des escape games numériques sont utilisés aux semestres 2 et 5 pour les UE 4.4 « thérapeutiques et contributions au diagnostic médical » et 2.11 « pharmacologie et thérapeutiques » afin que les étudiants puissent s'immerger en situation de soins.

## LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

Le courant pédagogique retenu dans le référentiel de formation est celui du socioconstructivisme.

Ce modèle d'apprentissage décrit un processus dynamique qui se déroule dans un contexte social où le partage, la confrontation et la négociation conduisent l'étudiant à construire ses propres connaissances. L'apprentissage résulte d'un travail individuel associé à des productions de groupe. L'étudiant-e partagera ses ressources avec le groupe et réinvestira le travail produit dans la construction de ses connaissances. L'apprentissage se fait par rupture et réajustements successifs des représentations de l'étudiant-e. D'autres conceptions sont ainsi créées, génératrices de nouveaux savoirs. Dans la construction de ses compétences l'étudiant-e devra satisfaire à cinq étapes :



Le Cadre de Santé formateur mettra donc en œuvre les conditions de cet apprentissage pendant toute la durée de la formation en respectant le rythme de progression nécessaire à chaque étudiant-e. Il assure ainsi le lien entre les apports et permet un ancrage dans la réalité du métier d'infirmier. Il favorise les travaux de groupe interactifs. Le Cadre de Santé formateur organise un parcours de stage qualifiant offrant à l'étudiant des opportunités d'apprentissages et des possibilités de réinvestissement des acquis.

Dans ces perspectives, l'équipe pédagogique a souhaité s'engager dans une organisation pédagogique répartie en 3 groupes de compétences.

### Premier groupe de compétences

**Compétence 1 :** Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

**Compétence 2 :** Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

**Compétence 3 :** Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

**Compétence 6 :** Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

**Compétence 10 :** Informer et former des professionnels et des personnes en formation

- ✓ Madame Katia AROLES
- ✓ Madame Elisabeth LAVIGNE
- ✓ Madame Adama SARR
- ✓ Madame Nathalie LEZANDRON

### Deuxième groupe de compétences

**Compétence 3 :** Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

**Compétence 5 :** Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

**Compétence 7 :** Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

**Compétence 8 :** Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ✓ Madame Myriam PRINCE- LEISEROWICZ
- ✓ Madame Nadège MANUEL

**Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

**Compétence 9** : Organiser et coordonner des interventions soignantes

- ✓ Madame Manuela GABORIAU
- ✓ Madame Aurélie GUILLOU
- ✓ Madame Aurélie CORDEROC'H
- ✓ Madame Sirvan CANIKLI

### FAVORISER LA POSTURE REFLEXIVE

L'analyse réflexive doit permettre de formaliser une démarche de pensée, de comprendre pour discerner, décider, puis agir. Cette démarche donne des outils aux étudiants afin d'analyser leurs propres pratiques en situation professionnelle, lors des stages. Cette démarche réflexive permet à l'étudiant de construire et de développer ses compétences par l'analyse d'une situation ou d'une activité (pratique).

A chaque semestre de formation, il existe deux temps d'analyse de pratique : l'analyse réflexive réalisée durant les périodes de stage, en regroupement à l'IFSI, et l'analyse de pratique réflexive écrite.

L'équipe pédagogique a été formée à la pratique de la méthode GEASE afin de guider les étudiants dans leur posture réflexive.

Cette progression est propre à chaque étudiant. La finalité vise à développer une posture réflexive et évolutive au cours de la formation. Il est essentiel que l'étudiant en stage poursuive ce travail réflexif avec l'aide du tuteur et/ou des professionnels de proximité.



### L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

Un processus d'accompagnement de l'étudiant.e individualisé et personnalisé est proposé à travers :

Le suivi pédagogique : « voyager avec un guide »

C'est un processus d'accompagnement de l'étudiant.e individualisé et personnalisé.

Chaque formateur est référent d'un groupe d'étudiant-e-s qu'il accompagne et conseille pendant la totalité de son cursus de formation.

Ce suivi permet d'échanger sur les attentes de l'étudiant, de faire le bilan de ses connaissances, de ses acquisitions pratiques et stimuler son potentiel. L'étudiant, dans une dynamique de réflexion pourra alors, prendre conscience de ses éventuelles difficultés, des points à approfondir et déterminer ses besoins en formation.

Ce processus participera à la construction de son projet professionnel.

Le référent de suivi pédagogique est à l'écoute et sait créer une relation de confiance. Il guide et conseille mais il peut aussi confronter l'étudiant à ses résultats.

Des temps de rencontre de 20 à 30 minutes avec le formateur référent de suivi pédagogique sont prévus après les périodes de stages. Ils sont au nombre de cinq pendant le cursus de formation (une rencontre après le stage de S1, S2 et S3, une rencontre après les stages de S4 et S5)

L'étudiant.e est accompagné par le formateur dans un questionnement rétroactif sur son action, afin de l'explicitier et de l'évaluer dans le but de l'améliorer.

L'étudiant.e pourra extérioriser son ressenti et réfléchir sur sa façon d'agir et d'apprendre dans différents champs en tant que :

- Professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire en prenant de la distance par rapport à la tâche réalisée ou les difficultés
- Personne en essayant de comprendre le pourquoi de ses choix, en identifiant les processus mentaux mis en œuvre
- Apprenant au regard des stratégies utilisées en situation d'apprentissage.

Tout entretien se déroule sur un mode interactif ; il peut avoir lieu sur des temps programmés avec des objectifs particuliers ou à la demande de l'étudiant.e.

## LE PARCOURS INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT.E EN STAGE

Il est adapté en fonction de l'acquisition des compétences en concertation avec le cadre formateur chargé du suivi pédagogique.

Le cadre de santé formateur, référent de suivi pédagogique et le cadre de santé responsable des stages organisent un parcours de stage qualifiant offrant à l'étudiant.e des opportunités d'apprentissages et des possibilités de réinvestissement des acquis.

L'IFSI propose un parcours de stage respectueux des obligations réglementaires. Chaque étudiant.e effectue au moins un stage dans chacune des 4 typologies référencées :

- Soins de courte durée : l'étudiant.e s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : L'étudiant.e s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.

- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant-e s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion ou une surveillance constante et des soins en hébergement.

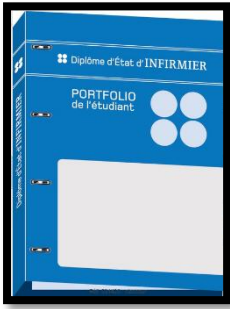
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant.e s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école, ...).

Les étudiant-e-s en soins infirmiers ont la possibilité, à partir du semestre 4, de rechercher leur lieu de stage en fonction de leurs objectifs d'apprentissage et de leur projet professionnel, en accord avec le cadre formateur chargé du suivi pédagogique.

Le stage peut être effectué en dehors de la région, cependant le retour pour les journées de regroupement sur l'institut est obligatoire (APP, évaluations...). Dans la mesure où cette possibilité sera accordée, l'étudiant-e s'engage à s'organiser pour être présent sur les regroupements.

## LE PORTFOLIO

L'étudiant-e dispose d'un port folio nominatif destiné au suivi de son parcours et dont l'utilisation est obligatoire.



Ce port folio répertorie les unités de compétences réalisées en théorie à l'Institut en application de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 ainsi que l'itinéraire des stages déjà effectués. Il est articulé autour des compétences à développer par l'étudiant en lien avec les objectifs de formation, les objectifs de stage et les missions de d'infirmier en collaboration avec les professionnelles dans les soins d'hygiène et de confort, de surveillance, de communication et de soutien relationnel.

C'est un outil de liaison entre :

- ✓ L'étudiant-e qui le renseigne tout au long de sa formation et peut ainsi auto évaluer ses savoirs faire
- ✓ Le référent de stage qui aide l'étudiant à le compléter et le valide
- ✓ Le Cadre de Santé Formateur qui l'utilise comme outil de suivi des apprentissages au retour de chaque stage et en suivi pédagogique.

Il permet de :

- ✓ Coordonner les interventions du formateur et du tuteur de stage
- ✓ Formaliser les analyses de pratiques conduisant à la professionnalisation

## LA LISTE DES LIEUX ET PLACES DE STAGE NEGOCIÉS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les terrains de stages sont choisis dans le respect du référentiel de formation et dans le souci d'établir un parcours professionnalisant, répartis sur :

### Centres hospitaliers, cliniques et hôpitaux privés

Établissement	Adresse	CP	Ville
HOPITAL PRIVE D'ANTONY	1, rue Velpeau	92160	ANTONY
CLINIQUE "LES CHARMILLES"	12, boulevard P. Brossolette	91290	ARPAJON
CH D'ARPAJON	18, avenue de Verdun	91290	ARPAJON
HOPITAL PRIVE GERIATRIQUE « LES MAGNOLIAS »	77, rue du Perray	91160	BALLAINVILLIERS
C.M.C. BLIGNY	Rue de Bligny	91640	BRIIS SOUS FORGES
HPR BULLION	Route de la Grouaille	78830	BULLION
CH GEORGES CLEMENCEAU	1, cité Georges Clémenceau	91750	CHAMPCEUIL
HIA PERCY	101, avenue Henri Barbusse	92140	CLAMART
C.H. SUD FRANCILIEN DE CORBEIL	59, boulevard Henri Dunant	91100	CORBEIL
CENTRE HOSPITALIER DOURDAN	2, rue du Potelet	91410	DOURDAN
C.H. SUD ESSONNE	26, avenue Charles de Gaulle	91150	ETAMPES
C.M.C. LE MOUSSEAU	2/4, rue du Mousseau	91000	EVRY
C.M.C. MARIE LANNELONGUE	133, avenue de la Résistance	92350	LE PLESSIS ROBINSON
CLINIQUE DE L'YVETTE	43, route de Corbeil	91160	LONGJUMEAU
GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE	IFSI 8, Bis Rue Maurice Ravel	91160	LONGJUMEAU
INSTITUT HOSP JACQUES CARTIER	6, avenue du Noyer Lambert	91300	MASSY
CH ORSAY	4, place du Général Leclerc - BP 27	91401	ORSAY CEDEX
CLINIQUE GEOFFROY SAINT HILAIRE	59, rue Geoffroy Saint Hilaire	75005	PARIS
CLINIQUE ARAGO	187, rue Raymond Losserand	75014	PARIS

HOPITAL PIERRE ROUQUES	4, rue Lasson	75012	PARIS
HOPITAL SAINT ANTOINE	184, rue du Faubourg Saint Antoine	75012	PARIS
FONDATION ROTHSCHILD	26, 28 rue Manin	75019	PARIS
HOPITAL PITIE SALPETRIERE	47/83 boulevard de l'Hôpital	75651	PARIS CEDEX 13
MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	106, rue Emile Zola	75015	PARIS
HOPITAL COGNACQ JAY	15, rue Eugène Millon	75015	PARIS
HOPITAL PRIVE CL. GALIEN	20, route de Boussy	91480	QUINCY SOUS SENART
CLINIQUE PASTEUR	17, avenue de Rigny	91130	RIS-ORANGIS
HIA BEGIN	69 avenue de Paris	94160	SAINT -MANDE
Hôpital Paul Brousse	12-14 Avenue Paul Vaillant Couturier	94800	VILLEJUIF
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	114, rue Edouard Vaillant	94805	VILLEJUIF
CLINIQUE LE MOULIN DE VIRY	2, rue Horace de Choiseul	91170	VIRY CHATILLON
HOPITAL PRIVE VAL D'YERRES	31, avenue de l'Abbaye	91330	YERRES

## Etablissements en santé mentale et psychiatrie

Etablissement	Adresse	CP	Ville
E.P.S. ERASME	79, rue Prosper Legouté	92160	ANTONY
HOPITAL HENRI MANHES	8, rue Roger Clavier	91700	FLEURY MEROGIS
CLINIQUE DU CHATEAU DE VILLEBOUZIN	Rue André Charmette	91310	LONGPONT SUR ORGE
INSTITUT MUTALISTE MONTSOURIS	42, boulevard Jourdan	75014	PARIS
I. P. P. P.	3, rue Cabanis	75014	PARIS
CLINIQUE DUPRE	30, avenue du Président Franklin Roosevelt	92330	SCEAUX
L'EAU VIVE	6, avenue du Général de Gaulle	91450	SOISY SUR SEINE
CLINIQUE VAL DE BIEVRE -L'ABBAYE	2, rue Horace de Choiseul	91170	VIRY CHATILLON
GHU Paris Psychiatrie&Neurosciences	6, rue Pierre Bayle	75020	PARIS
	Site Sainte-Anne 1, rue Cabanis	75014	PARIS
	75G19 U.I.A SITE HENRI EY Rez-de-chaussée	75013	PARIS
	75G19 SITE HENRI EY 3 <sup>e</sup> étage	75013	PARIS
	75G19 CMP - CATTp - ROCHEFORT	75017	PARIS
	75G19 FOYER POST CURE LEMERCIER	75017	PARIS
	75G05 SITE HENRI EY 2 <sup>e</sup> étage	75013	PARIS
	75G05 UISI SITE HENRI EY 6 <sup>e</sup> étage	75013	PARIS
	75G05 CMP /HDJ - BUCAREST	75008	PARIS
	75G20 SITE HENRI EY 4 <sup>e</sup> étage	75013	PARIS
	75G20 CMP - SALNEUVE	75017	PARIS
	75G20 HOPITAL DE JOUR POUCHET	75017	PARIS
	75G21 SITE HENRI EY 5 <sup>e</sup> étage	75013	PARIS

GHU Paris Psychiatrie&Neurosciences	75G21 CMP - ARMAILLE	75017	PARIS
	75G21 HOPITAL DE JOUR	75017	PARIS
	MARMOTTAN	75017	PARIS
	CATTP - GRENELLE	75007	PARIS
	HOPITAL DE JOUR - COMPOINT	75017	PARIS
	CIAPA	75017	PARIS
	75G04 SITE HENRI EY 1 <sup>er</sup> étage	75013	PARIS
	75G04 CMP/HDJ - VARENNE	75007	PARIS

## EHPAD/maisons de retraite

Établissement	Adresse	CP	Ville
C.H. GENERAL D'ARPAJON	18, avenue de Verdun	91290	ARPAJON
CENTRE LES MAGNOLIAS	77, rue du Perray	91160	BALLAINVILLIERS
RESIDENCE PRO SANTE	Rue des Clos		BONDOUFLE
C.M.C. BLIGNY	Rue de Bligny	91640	BRIIS SOUS FORGES
CLINIQUE MEDICALE LES JARDINS DE BRUNOY	38, route de Brie	91800	BRUNOY
HPR BULLION	Route de la Grouaille	78830	BULLION
MAISON DE RETRAITE	12, rue Degommier	91590	CERNY
HOPITAL G - CLEMENCEAU	1, avenue Georges Clémenceau	91750	CHAMPCUEIL
EHPAD ARPAVIE LOUIS PASTEUR	7, avenue Mazarin	91380	CHILLY MAZARIN
CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT	1384, route de Liveryd	77170	COUBERT
EHPAD LOUISE MICHEL	1, rue de la Cerisaie	91080	COURCOURONNES
CENTRE HOSPITALIER DOURDAN	2, rue du Potelet	91410	DOURDAN

MAISON DE RETRAITE DU C.H DE DOURDAN	Place du Marché aux Herbes	91410	DOURDAN
CH JOFFRE DUPUYTREN	1, rue Eugène Delacroix	91213	DRAVEIL CEDEX
GROUPE HOSPITALIER LES CHEMINOTS	14, rue Alphonse Daudet	91210	DRAVEIL
HOPITAL DU PERRAY-EHPAD	BP 13	91360	EPINAY SUR ORGE
EHPAD DU BREUIL « LES BORDS DE L'ORGE »	7, rue de Villemoisson	91360	EPINAY SUR ORGE
RESIDENCE LE CERCLE DES AINES	1, rue Pierre Médéric	91360	EPINAY SUR ORGE
C.H. SUD ESSONNE	26, avenue Charles de Gaulle	91150	ETAMPES
RESIDENCE MEDICIS	35, boulevard Decauville	91000	EVRY
RESIDENCE LES TISSERINS	203, bis rue Pierre et Marie Curie	91000	EVRY
C.H. FREDERIC HENRI MANHES	8, rue Roger Clavier	91700	FLEURY MEROGIS
RESIDENCE ARPAGE	2, avenue Anatole France	91260	JUVISY SUR ORGE
KORIAN L'OBSERVATOIRE	33, avenue de la Cour de France	91260	JUVISY SUR ORGE
MAISON DE RETRAITE LES PARENTELES	18, allée Victor Hugo	91620	LA VILLE DU BOIS
EHPAD SIMONE VEIL	2. avenue de Champagne	91940	LES ULIS
RESIDENCE HYPPOLITE PANHARD	Rue des Verts Domaines	91830	LE COUDRAY MONTCEAUX
CENTRE PEDIATRIQUE DES COTES	9, chemin des Côtes Montbron	78350	LES LOGES EN JOSAS
CLINIQUE REPOTEL	Rue Eugène Moutard Martin	91460	MARCOUSSIS
RESIDENCE DU PARC DE BELLEJAME	1, rue Jean de Montaigu	91460	MARCOUSSIS
EHPAD RESIDENCE DE MASSY VILMORIN	1, allée du Mail	91300	MASSY
RESIDENCE FILE ETOUPE	Square Thibault File Etoupe	91310	MONTLHERY
EHPAD GENEVIEVE LAROQUE	174, voie du Cheminet	91420	MORANGIS
DOMAINE DE LA CHALOQUETTE	10, rue des Tilleuls	91150	MORIGNY CHAMPIGNY
MAISON DES MERISIERS	25, avenue du Dr Roux	91390	MORSANG SUR ORGE
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	6, boulevard des Invalides	75007	PARIS

HOPITAL JEAN JAURES	9 à 21, sente des Dorées	75019	PARIS
CLINIQUE PASTEUR	17, avenue de Rigny	91130	RIS-ORANGIS
GH LES CHEMINOT	55 A, rue Albert Rémy	91130	RIS ORANGIS
KORIAN LA MARETTE	Rue du Creux de la Borne	91690	SACLAS
FONDATION POIDATZ	1, rue du Coudray	77310	SAINT FARGEAU PONTIERRY
LES JARDINS DU PLESSIS	9/15, rue du Plessis	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
MAISON DE RETRAITE FORET DE SEQUIGNY	Rue Mare au Chanvre	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
LA FONTAINE MEDICIS	9, rue Jean de la Fontaine	91250	SAINT GERMAIN LES CORBEIL
MAISON DE RETRAITE EHPAD CHARAINTRU	3, avenue de l'Armée Leclerc	91600	SAVIGNY SUR ORGE
RESIDENCE LES HAUTES FUTAIES	28, allée des Hautes Futaies	91450	SOISY S/SEINE
CHATEAU DE VILLEMOSSE	1, rue Hérault de Séchelles	91360	VILLEMOSSE SUR ORGE
RESIDENCE LA MOSAIQUE	49, avenue d'Orgeval	91360	VILLEMOSSE S/ORGE
CLINALLIANCE VILLIERS	43, rue de Verdun	91700	VILLIERS SUR ORGE
RESIDENCE LA ROSERAIE	8, rue Palonceau	91170	VIRY CHATILLON
CLINIQUE LE MOULIN DE VIRY	2, rue Horace de Choiseul	91170	VIRY CHATILLON

## Services de soins individuels ou collectifs sur lieux de vie

Établissement	Adresse	CP	Ville
CENTRE DE REEDUCATION DES TOUT PETITS	37, rue J. Perrin	92160	ANTONY
CABINET INFIRMIER BOUVET	50, Grande Rue	91290	ARPAJON
SSIAD DU VAL D'ORGE	4, avenue du Général de Gaulle	91290	ARPAJON
CSAPA D'ATHIS MONS	6, avenue Jules Vallès	91200	ATHIS MONS
SSIAD ATHIS MONS	50, bis avenue François Mitterand	91200	ATHIS MONS
HSR PERINAT CONFLUENCE	8 Allée du Docteur Guérin	91200	ATHIS MONS
CABINET INFIRMIER LACHAPELLE	25, rue des Ecoles	91610	BALLANCOURT
NEPHROCARE	1, route de Gisy	91570	BIEVRES
C.M.C. BLIGNY	Rue de Bligny	91640	BRIIS SOUS FORGES
CABINET FERREIRA GOMES	36, rue du Bois de Chatres	91220	BRETIGNY SUR ORGE
CABINET INFIRMIER FUTERLE	16, rue de la Paix	91220	BRETIGNY SUR ORGE
CABINET INFIRMIER VIAOUTOUR	16, rue Waldeck Rousseau	91220	BRETIGNY SUR ORGE
LA CHALOUETTE AUTISME ESSONNE	78, bis rue de Valorge	91220	BRETIGNY SUR ORGE
LYCEE TIMBAUD	Rue Henri Douard	91220	BRETIGNY SUR ORGE
CABINET INFIRMIER JOLIBOIS	2, bis rue Chemin Vert	91590	CERNY
IME LE BUISSON	APAJH	91750	CHAMPCUEIL
MDS PLURIPROFESSIONNELLE DES ALLEES	18, avenue Carnot	91100	CORBEIL ESSONNES
LYCEE GEORGES BRASSENS	8, rue Georges Brassens	91080	COURCOURONNES
RESIDENCE MONIQUE MEZE	5, rue Jean Martin Charcot	91080	COURCOURONNES
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE MYOSOTIS	7, rue de l'Ermitage	91410	DOURDAN
CCAS	97, bis boulevard Henri Barbusse	91210	DRAVEIL
I.M.P MARIE AUXILIATRICE	2, boulevard Barbusse	91210	DRAVEIL

ASSOCIATION ESPACE VIE/RATIER	134, boulevard Henri Barbusse	91210	DRAVEIL
MAS LES JOURS HEUREUX	8, rue Pierre Méderic	91360	EPINAY SUR ORGE
CDPS	90, rue de la République	91150	ETAMPES
LYCEE NOTRE DAME DE SIONS	1, avenue Ratisbonne	91000	EVRY
CDPS	5, boulevard de l'Ecoute s'il Pleut	91000	EVRY
MAS ADEP EVRY	7, cours Monseigneur Romero	91000	EVRY
COLLEGE MONTESQUIEU	Avenue de la Liberté	91000	EVRY
CABINET INFIRMIER FERNANDES	55, bis rue André Malraux	91700	FLEURY MEROGIS
FAM L'ESSOR	1, allée de l'Ancienne Ferme Ecole	91640	FONTENAY LES BRIIS
SSIAD GIF SUR YVETTE	9, place du Marché Neuf	91190	GIF SUR YVETTE
CEA/SACLAY SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	Bâtiment 601	91190	GIF SUR YVETTE
CDPS	Place du Maréchal Leclerc	91260	JUVISY SUR ORGE
CABINET INFIRMIER GENISSON	38, Grande Rue	91620	LA VILLE DU BOIS
MAS DES TOUT-PETITS	71, bis rue de Cernay	91470	LES MOLIERES
MAS LA LENDEMAINE	Rue des Fonds d'Armenon	91470	LES MOLIERES
CDPS	35 bis rue Marx-Dormoy	91300	MASSY
SPASAD AMADPA MONTGERON	9, avenue de la République	91230	MONTGERON
FOYER FAM LE MALONNIER	172, voie du Cheminet	91230	MORANGIS
CABINET INFIRMIER BOURRON/LANORE	67, route de Corbeil	91390	MORSANG SUR ORGE
CABINET INFIRMIER FRUCHET	79, bis route de Corbeil	91390	MORSANG SUR ORGE
OZENE – SERVICE DE SOINS A DOMICILE	73, rue Léon Bourgeois	91120	PALaiseau
ASAD	132, rue du Faubourg Saint Denis	75010	PARIS
FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	12, rue Boyer Barret	75014	PARIS
SAMU SOCIAL DE PARIS	35, avenue Courteline	75012	PARIS

HAD SANTE SERVICE	15, quai de la Dion Bouton	92800	PUTEAUX
SSIAD DE RIS ORANGIS	Avenue de la Cime, Résidence La Ferme du Temple	91130	RIS ORANGIS
FAM JACQUES COEUR	9, rue Jacques Cœur	91600	SAVIGNY SUR ORGE
LYCEE JEAN BAPTISTE COROT	9, place Davout	91600	SAVIGNY SUR ORGE
A.S.S.A.D	48, avenue Charles de Gaulle	91600	SAVIGNY SUR ORGE
CABINET INFIRMIER CHARPENTIER	8, place de la République	91600	SAVIGNY SUR ORGE
IME ANDRE COUDRIER	20/22, route de Leuville	91180	SAINT GERMAIN LES ARPAJON
CABINET DU DONJON	138, Salvador Allende	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CABINET INFIRMIERS LIBERAUX POLYVALENTS	29, rue Nungesser	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
SSIAD ESPACE ROL TANGUY	10, rue des Siroliers	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CABINET INFIRMIER EMEE	209, avenue Gabriel Péri	91700	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
NEPHROCARE SURESNES	12, promenade Saint-Leufroy	92150	SURESNES
HOPITAL SAINT LAURENT M. COUTURIER	9, route de Corbeil	91360	VILLEMORISSON
SSIAD	149, avenue Gabriel Péri	91170	VIRY CHATILLON
COLLEGE DES SABLONS	53, rue Duparchy	91170	VIRY CHATILLON

## LES PRESTATIONS OFFERTES À LA VIE ÉTUDIANTE.

Les valeurs sous-tendues dans le projet pédagogique de l'institut sont centrées sur l'ouverture d'espaces de dialogue au fonctionnement institutionnel.

### **Dans l'institut :**

L'institut comprend dix salles de cours dont deux amphithéâtres et deux salles modulables, trois salles de Travaux pratiques dont une salle de simulation.

Chaque salle est équipée d'écran, vidéoprojecteur, sonorisation, tableau blanc.

L'institut dispose de deux lieux de détente avec distributeur de boissons chaudes et de nourriture.

Le WIFI couvre l'ensemble du bâtiment.

### **Au centre de Documentation :**

Au sein du bâtiment Marronniers, le Centre de Documentation est accessible pour les étudiant.e.s.

### **Restauration**

Accès à la cafétéria de l'établissement pour le repas du midi, au tarif CROUS.

### **Communication**

Réseau communautaire permettant l'accès à distance à la plateforme de gestion informatisée des étudiant.e.s (Mykomunoté) et un Espace Numérique de Travail *Moocare*.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

## LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents est interdite.

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer exemplaire dans l'exercice de ses fonctions. Il doit traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience.

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement

à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

## LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

À ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

Pour en savoir plus : [www.laicite.gouv.fr](http://www.laicite.gouv.fr)

# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



## CONVENTION DE STAGE ÉTUDIANT-E EN SOINS INFIRMIERS

En regard des textes régissant les stages des étudiant-e-s :

☞ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

☞ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 03 juillet 2023 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

- l'annexe I référentiel d'activités
- l'annexe II référentiel de compétences
- l'annexe III référentiel de formation

☞ Code de la Santé Publique Livre III – Auxiliaires médicaux – Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière Parties législatives et réglementaires.

Le présent contrat est conclu entre :

**LA DIRECTRICE**  
**EPS BARTHÉLEMY DURAND S/ORGE**  
**Site PERRAY VAUCLUSE** ET  
**2 route de Longpont**  
**91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

**Par délégation :**

*Madame Christine SCHLOSSER*  
*Directrice des soins*  
*Coordonnatrice Générale des Instituts*

**Monsieur Le Directeur**

Tous les actes à risque doivent être exécutés en présence d'une infirmière.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement du stage dont la finalité est d'assurer l'enseignement théorique et pratique des étudiant-e-s.

Le stage s'appuiera sur les objectifs communiqués au préalable et négociés entre le Directeur des soins, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, et le Directeur des soins, Coordonnateur général des soins, de l'établissement d'accueil ou son représentant, responsable de l'encadrement du stage.

La convention concerne :

☞ Etudiant (e) :  
Date de naissance :  
Promotion :  
Service d'affectation :

Dates du stage :

L'étudiant-e- se présente le 1<sup>er</sup> jour de stage en possession des documents suivants :

- ✓ Portfolio complet.
- ✓ Feuille d'évaluation des compétences en stage
- ✓ Feuille de présence.

### ARTICLE 4 : Horaires

L'amplitude des horaires de stage doit respecter la réglementation en vigueur notamment le repos de 12 heures entre deux jours de stage et au moins 36h consécutives de repos hebdomadaire. Pour les horaires en 12h, la réglementation prévoit que les personnels ne peuvent pas travailler plus de 3 jours de suite en 12h avec une durée hebdomadaire qui ne peut pas excéder 48h au cours d'une période glissante de 7 jours. Le stage de nuit fait l'objet d'un accord entre les parties présentes au contrat.

L'étudiant-e- doit réaliser 35 heures par semaine, repas non inclus. Il ne peut cumuler les heures supplémentaires pour réduire la durée du stage, ni se dispenser du repas sur les horaires du matin. Le Cadre du service détermine les modalités de stage.

### ARTICLE 2 : Situation de l'étudiant-e- en stage

L'étudiant-e- conserve le statut d'étudiant-e-.

Il ne peut, en aucun cas, remplacer le personnel en fonction.

Il ne perçoit aucune rémunération.

L'étudiant-e- est autorisé-e- à sortir hors de l'établissement d'accueil avec le S.M.U.R. ou lors d'activités extra hospitalières.

### ARTICLE 3 : Encadrement de l'étudiant-e-

L'établissement d'accueil s'engage à ce que le service, lieu du stage, encadre l'étudiant-e- avec mise en place d'un maître de stage, tuteur de stage identifié et professionnels de proximité, et limiter le nombre d'étudiant-e-s-es- sur le même stage dans la même période pour garantir la qualité de l'encadrement.

### ARTICLE 5 : Assiduité

Les stages sont obligatoires. La feuille de présence doit être signée et tamponnée par le responsable de stage en fin de stage. Toute absence doit être justifiée et signalée obligatoirement à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans les 48 heures. De plus, l'étudiant-e- doit pour toutes absences justifiées ou non, avertir la structure d'accueil.

### ARTICLE 6 : Rattrapage des absences

Le rattrapage des absences fait l'objet d'une négociation pour chaque cas. L'étudiant-e- doit rattraper les temps d'absence sur une journée complète de travail, afin de poursuivre les apprentissages.

#### **ARTICLE 7 : Respect des droits de la personne**

L'étudiant-e s'engage à respecter les droits de la personne, notamment le consentement, la dignité et le secret professionnel.

#### **ARTICLE 8 : Respect de l'institution d'accueil**

L'étudiant-e s'engage à respecter les obligations des agents publics notamment l'obligation de discrétion professionnelle, le règlement intérieur de l'établissement, et les directives du personnel. Le règlement intérieur sera porté à la connaissance de l'étudiant-e.

#### **ARTICLE 9 : Compétences de l'étudiant-e**

L'étudiant-e s'engage à n'exécuter des actes que sur l'ordre ou avec l'accord de l'infirmier-e responsable de l'encadrement et à signaler sans délai les erreurs et oublis à l'infirmier-e présent ainsi qu'à rendre compte de son travail au responsable du stage.

#### **ARTICLE 10 : Suivi de l'étudiant-e**

L'établissement d'accueil s'engage à faire effectuer par le professionnel qui encadre l'étudiant-e sur le lieu de stage, un bilan à mi-stage en présence de l'étudiant-e pour un réajustement éventuel.

#### **ARTICLE 11 : Evaluation**

L'établissement d'accueil s'engage à ce que le service, lieu de stage, participe aux évaluations réglementaires.

L'évaluation, le bilan intermédiaire et le bilan final du stage de l'étudiant-e sont effectués par le tuteur de stage, en présence de l'étudiant-e au cours d'un entretien, en collaboration avec les membres de l'équipe.

L'évaluation prend compte du niveau de formation de l'étudiant-e, elle se fonde sur la progression au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins.

L'évaluation est remise à l'étudiant-e avant son départ du stage, et doit être signée par l'étudiant-e pour attester en avoir pris connaissance.

**ARTICLE 12 : Discipline** Si le comportement de l'étudiant-e est jugé comme étant de nature à nuire à la bonne marche de l'établissement, le Directeur de l'établissement d'accueil informe le Directeur de l'institut de formation et ils prennent conjointement une décision.

Lorsque l'étudiant-e a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, le Directeur de l'institut

de formation, en accord avec le responsable du lieu de stage, et le cas

échuant la direction des soins, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant-e, dans l'attente de l'examen de sa situation par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant-e-s.

En cas de manquement grave à la discipline ou d'actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, un rapport écrit motivé doit être adressé au Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

#### **ARTICLE 13 : Assurances**

Les étudiant-e-s ont qualité d'assurés sociaux du régime de la Sécurité Sociale.

Les accidents dont peuvent être victimes les étudiant-e-s sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets aller/retour domicile/lieu de stage et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers/lieu de stage sont gérés par la caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.).

Les dommages occasionnés par les étudiant-e-s sont garantis au titre n°10663159904 concernant la Responsabilité civile et risques annexes – lot n°2, souscrite auprès de la société YVELIN S.A.S, Centre d'affaires Antipolis II, CS50819, 35708 RENNES CEDEX 7 par l'E.P.S. Barthélemy Durand.

L'étudiant-e souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers sans lien direct avec l'activité en stage, pour les risques professionnels accidents avec garantie individuelle aux stages médicaux et paramédicaux y compris les transports en ambulance et hélicoptère dans le cadre du stage, aux maladies contractées au cours du stage, pour la protection juridique et l'assistance.

L'étudiant-e s'engage à prévenir l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans les 48 heures en cas d'accident ou d'événement susceptible de faire l'objet d'un recours.

#### **ARTICLE 14 : Vaccinations**

L'étudiant-e peut justifier auprès du terrain de stage qu'il est à jour des vaccinations légalement obligatoires.

#### **ARTICLE 15 : Résiliation**

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, il peut être mis fin à la convention par l'une des parties présentes au contrat.

#### **ARTICLE 16 : Durée du contrat**

Elle est identique à la durée du stage.

### **LES SIGNATAIRES**

Date

Le Directeur de l'établissement d'accueil ou son représentant

Etampes, le 18/10/2023

Le Directeur d'établissement ou son représentant

**Par délégation :**

*Madame Christine SCHLOSSER  
Directrice des Instituts IFSI  
Coordonnatrice Générale des Instituts*

*L'étudiant(e)*

## FEUILLE DE STAGE

<b>DIPLOME D'ETAT INF</b>	<b>3<sup>e</sup> semestre</b>
<b>EVALUATION DES CO</b>	<b>Secteur hospitalier</b>
<p>NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS :      DATES du      AU</p> <p>Barthélémy Durand Sur Orge - Site BDSO      et du      AU</p> <p>2 Route de Longpont</p> <p>91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS</p> <p>NOM DE L'ETUDIANT :      DUREE (en heures) :</p> <p>PRENOM :      DUREE DES ABSENCES :</p> <p>SERVICE :</p> <p>DISCIPLINE / NATURE DU STAG</p>	

<b>Eléments de compétences</b>	<b>BILAN INTERMEDIAIRE</b>			<b>BILAN FINAL</b>				<b>Synthèse du FORMATEUR</b>						
	Evaluation par le TUTEUR			Evaluation par le TUTEUR				Evaluation par le FORMATEUR						
	Non mobilisé	A améliorer	Acquis	Non mobilisé	Non Acquis	A améliorer	Acquis	Non mobilisé	Non Acquis	A améliorer	Acquis			
<b>Compétence 1</b>	<b>Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de la personne ou du groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence du diagnostic de situation clinique posé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Compétence 2</b>	<b>Concevoir et conduire un projet de soins infirmier</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Justesse dans la recherche de participation et de consentement du patient au projet de soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation du soin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence des réactions en situation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Compétence 3</b>	<b>Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence dans l'identification des risques et adéquation des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Compétence 4</b>	<b>Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique ou thérapeutique</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justesse dans les modalités de mise en oeuvre des thérapeutiques et de réalisation des examens, et conformité aux règles de bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Justesse dans le respect de la prescription après repérage des anomalies manifestes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Exactitude du calcul de dose	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence dans la surveillance et le suivi des thérapeutiques et des examens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence dans l'identification des risques et des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Justesse d'utilisation des appareillages et dispositifs médicaux conforme aux bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence de mise en oeuvre de l'entretien d'aide thérapeutique et conformité aux bonnes pratiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fiabilité et pertinence des données de traçabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Compétence 5</b>	<b>Initier et mettre en oeuvre des soins éducatifs et préventifs</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence de la séquence éducative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence dans la mise en oeuvre des soins éducatifs et préventifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pertinence de la démarche de promotion de la santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Compétence 6</b>	<b>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin</b>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Cohérence dans la mise en oeuvre d'une communication adaptée aux personnes soignées et leur entourage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Justesse dans la recherche de consentement du patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

IDE15\_SRB\_V5

Four chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

Eléments de compétences	BILAN INTERMEDIAIRE			BILAN FINAL				Synthèse du FORMATEUR			
	Evaluation par le TUTEUR			Evaluation par le TUTEUR							
	Non mobilisé	A améliorer	Acquis	Non mobilisé	Non Acquis	A améliorer	Acquis	Non mobilisé	Non Acquis	A améliorer	Acquis
<b>Compétence 7</b>	<b>Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle</b>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence de l'analyse dans l'utilisation du protocole pour une situation donnée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pertinence de l'analyse dans l'application des règles, de qualité, sécurité, ergonomie, de traçabilité, liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Conformité de la désinfection, du nettoyage, du conditionnement, et de la stérilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<b>Compétence 8</b>	<b>Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</b>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pertinence dans la qualité du questionnement professionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<b>Compétence 9</b>	<b>Organiser et coordonner les interventions soignantes</b>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Cohérence dans la continuité des soins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Fiabilité et pertinence des informations transmises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
<b>Compétence 10</b>	<b>Informier, former des professionnels et des personnes en formation</b>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'organisation de la collaboration avec un aide-soignant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Qualité de l'accueil et de la transmission de savoir-faire à un stagiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Commentaires du tuteur			
En première partie de stage		Date: Nom et signature du tuteur:	
		Cachet du lieu de stage:	
En fin de stage		Date: Nom et signature du tuteur:	
		Cachet du lieu de stage:	
Points positifs		Axes d'amélioration	
Date	Nom et signature du maître de stage	Nom et signature du Tuteur	Nom et signature de l'étudiant
<b>Avis du formateur</b>			
L'ETUDIANT <input type="checkbox"/> répond aux critères de présence en stage			
<input type="checkbox"/> a analysé les activités mentionnées dans le portfolio			
Proposition de validation des crédits de stage : _____ / 9			
NOM,DATE ET SIGNATURE DU FORMATEUR		NOM,DATE ET SIGNATURE DE L'ETUDIANT	

IDE15\_SVb\_V5





# CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU À DES PRODUITS BIOLOGIQUES

1

## Premiers soins à faire d'urgence

### PIQUES ET BLESSURES

- Ne pas faire saigner.
- Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage.
- Antiseptie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel 9° chlorométrique diluée au 1/5), ou polyvidone iodée en solution dermique ou à défaut, alcool à 70° (au moins 5 minutes).

### CONTACT DIRECT DU LIQUIDE BIOLOGIQUE SUR PEAU LESEE

- Mêmes protocoles de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment.

### PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX

- Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5 minutes).

2

## Contactez immédiatement le médecin référent

### QUI EVALUE LE RISQUE INFECTIEUX

- Infection VIH, Hépatites B et C, autres infections.

### QUI VOUS INFORME DES MESURES A PRENDRE

- Une prophylaxie (chimioprophylaxie antirétrovirale, immunoglobulines spécifiques anti-VHB +/- vaccination) peut vous être proposée. Elle se fera avec une information préalable sur ses effets et son déroulement. Elle nécessite votre consentement. Le traitement doit être débuté dans les heures qui suivent l'accident.

3

## Déclarer l'accident du travail

### FAIRE LA DECLARATION DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL SELON LA PROCEDURE DONNÉE (Schéma précédent).

### CONTACTER LE MEDECIN DU TRAVAIL POUR ASSURER UN SUIVI CLINIQUE ET SEROLOGIQUE ADAPTE (VIH, VHC, VHB).

En l'absence de médecin référent sur le site, vous pouvez contacter la ligne VIH Info Soignants au 0 801 630 515 (7 jours sur 7, de 9 h à 21 h) ou Sida Info Service en dehors de ces heures au 0 800 840 800 pour obtenir les coordonnées du dispositif d'accueil le plus proche.

## CONDUITE A TENIR EN CAS DE SOUILLURE ET DE BRIS DE TUBE OU DE FLACON DE PRODUIT BIOLOGIQUE

### ▶ INTERVENTION D'1 SEULE PERSONNE

Si culture : sortir de la pièce et laisser retomber les aérosols 20 à 30 minutes avant d'intervenir avec un masque.

### ▶ TENUE PROTECTRICE : surblouse + masque de protection respiratoire + Double paire de gants.

### ▶ COUVRIR LES BRISURES ET LE PRODUIT BIOLOGIQUE avec :

- Papiers absorbants + eau de Javel (9° chlorométrique diluée au 1/5<sup>ème</sup>).

Laisser agir 15 minutes.

- Ou matière inerte absorbante non combustible (type Trivorex, Gelsafe...).

Suivre les instructions du fabricant concernant les modalités d'utilisation.

### ▶ RAMASSAGE DE FAÇON CENTRIPETE

Utiliser une pince pour les bris de verre.

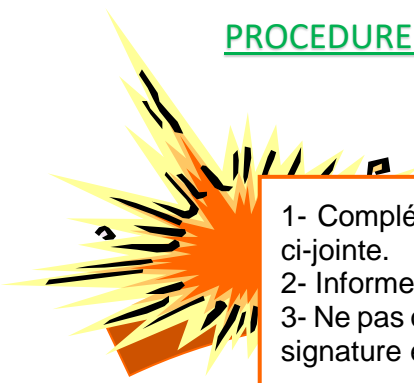
### ▶ ELIMINATION DES DECHETS

dans des conteneurs adaptés pour déchets septiques.

(fût plastique ou carton + sac jaune)

### ▶ NETTOYER la surface selon la procédure de nettoyage habituelle.

## PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

- 
- 1- Compléter la fiche *Déclaration d'accident du travail des étudiants* ci-jointe.
  - 2- Informer le responsable du service/cadre.
  - 3- Ne pas oublier de la faire attester par le responsable de stage (nom, signature et tampon).

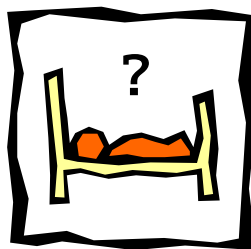
**A faire impérativement** : aller aux Urgences ou chez un médecin.  
Vous obtiendrez un *certificat médical*.


Apporter la fiche *Déclaration d'accident de travail des étudiants* et le *certificat médical* au secrétariat de l'IFSI, pour signature. Le secrétariat en conservera une copie.

Transmettre l'original au service du personnel :  
- de l'employeur, pour les promotions professionnelles,  
- de l'EPS Barthélémy Durand, pour les autres étudiants.  
Vous obtiendrez une *feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle*.

Présenter cette feuille aux consultations externes ou au médecin, selon votre première démarche.  
Vous recevrez un *certificat médical initial* avec éventuellement un arrêt de travail.

Envoyer les exemplaires du certificat médical initial :  
- N° 1 et 2 au centre de Sécurité Sociale du domicile pour les étudiants classiques et pour les employés du privé,  
- N° 1, 2 et 4 à l'employeur pour les promotions professionnelles de la fonction publique hospitalière,  
- Une copie à l'IFSI.  
Le N° 3 à conserver par l'intéressé.



- 
- ▶ L'accident de travail doit impérativement être déclaré dans les 48 h.
  - ▶ Attention aux courriers que la sécurité sociale peut vous adresser. Si vous n'y répondez pas, le dossier peut être sans suite.

## ENTRETIEN DES TENUES PROFESSIONNELLES



### ENTRETIEN DES TENUES PROFESSIONNELLES DES ÉTUDIANT.E.S EN SOINS INFIRMIERS ET ÉLÈVES AIDES SOIGNANT.E.S EN STAGE

Nom	Profession	Le	Visa
Rédigé par C.SCHLOSSER	Directrice des Soins Coordonnatrice des Instituts	15/03/2021	

### Objectif

Prévenir la contamination croisée, en évitant la propagation des germes des tenues professionnelle\*.

\*Blouses, tuniques, pantalons

### Domaine d'application

Lors de l'ensemble des stages des étudiant.e.s en soins infirmiers et élèves aide-soignant.e.s et des séances de travaux pratiques.

#### Monde opératoire du transport et du lavage

- 1 – Veillez à tenir les tenues professionnelle\* séparées du linge personnel
- 2 - Vider les poches
- 3 - Mettre la tenue professionnelle dans un sac plastique après chaque journée de stage ou de TP
- 4 – Fermer le sac plastique hermétiquement
- 5 - Mettre au lave-linge les tenues professionnelles séparément du linge personnel
- 6 - Laver les tenues professionnelles avec de la lessive et de l'Eau de Javel prête à l'emploi à 2,6% de Chlore actif ( ou 1 dose-recharge de 250 ml de concentré de Javel à 9,6% de Chlore actif +750 ml d'eau = 1 litre d'Eau de Javel à 2,6% )
- 7 - Veillez à ce que votre tenue professionnelle soit présentable (correctement repassée).

Repasser curseur « coton » ou au sèche-linge

Stocker la tenue professionnelle dans un nouveau sac plastique propre.

## CENTRE DE DOCUMENTATION

### PRÉAMBULE

Le présent règlement est porté à la connaissance des usagers sur l'ENT et le site internet de l'établissement. Ce règlement fixe les droits et les devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité de la direction de l'E.P.S. BARTHÉLEMY DURAND, est chargé de le faire appliquer.

Tout usager par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

### MISSIONS ET SERVICES

Le personnel du Centre de Documentation est là pour vous accueillir : il assure l'information documentaire, l'assistance à la recherche documentaire, l'aide à la consultation du fonds de documents (environ 5000 ouvrages et 130 revues) et des bases de données.

L'utilisateur a accès à un certain nombre de ressources électroniques pouvant l'aider dans ses recherches documentaires.

Le Centre de Documentation possède :

- ♦ Environ 16 places assises
- ♦ 11 postes informatiques
- ♦ Un photocopieur à accès limité
- ♦ Un accès WIFI

Les postes informatiques des agents travaillant au Centre de Documentation leurs sont strictement réservés, les usagers n'y ont aucun droit d'accès.

Les documentalistes sont disponibles pour aider les usagers à compléter leur recherche.

### HORAIRES D'OUVERTURES

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
13h-17h	13h-17h	13h-17h	13h-17h	13h-15h

Des modifications exceptionnelles sont à prévoir (formation, rdv professionnel, absence du personnel...)

CELLES-CI SONT ANNONCÉES À L'AVANCE sur la porte du Centre de Documentation et sur intranet